



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **jeudi, le 1^{er} octobre 2009**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Jim Miron

Absences motivées : Claude Comeau et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

- | | |
|-------------|--|
| 2009-10-314 | <p>SUJET: <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19 h30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de d'octobre 2009.</p> |
| 2009-10-315 | <p>SUJET: <u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2009, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi <i>sur les cités et villes</i>.</p> |
| 2009-10-316 | <p>SUJET: <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2009.</p> |
| 2009-10-317 | <p>SUJET: <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u></p> <p>Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est</p> <p>PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> |



Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2009 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2009-10)

2009-10-318

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2009 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2009-10)

2009-10-319

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2009 conformément au Règlement numéro 716.

2009-10-320

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION REÇU-QUITTANCE ENTRE ALLSTATE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE, LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC. ET LA VILLE DE PINCOURT POUR LE RÈGLEMENT DU DOSSIER C.Q. 500-22-131298-070

Considérant la requête introductive d'instance dans le dossier portant le numéro 500-22-131298-070;

Considérant l'appel en garantie dans ce même dossier;

Considérant les négociations intervenues entre les parties, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la transaction reçu-quittance entre Allstate du Canada, compagnie d'assurance, Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. et la Ville de Pincourt pour le règlement du dossier C.Q. 500-22-131298-070.

Que le montant de 2 000 \$ représentant le règlement final soit imputé au poste 02-140-00-995.

2009-10-321

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION REÇU-QUITTANCE ENTRE ALLSTATE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE, LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC. ET LA VILLE DE PINCOURT POUR LE RÈGLEMENT DU DOSSIER C.Q. 500-22-131297-072

Considérant la requête introductive d'instance dans le dossier portant le numéro 500-22-131297-072;

Considérant l'appel en garantie dans ce même dossier;

Considérant les négociations intervenues entre les parties, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la transaction reçu-quittance entre Allstate du Canada, compagnie d'assurance, Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. et la Ville de Pincourt pour le règlement du dossier C.Q. 500-22-131297-072.

Que le montant de 2 000 \$ représentant le règlement final soit imputé au poste 02-140-00-995.

2009-10-322

SUJET: PASSAGE À NIVEAU – PINCOURT/TERRASSE-VAUDREUIL

Considérant le passage à niveau entre les villes de Pincourt et Terrasse-Vaudreuil;

Considérant le danger que peut représenter ce passage à niveau constitué de plusieurs voies ferrées;

Considérant que sur ces voies ferrées circulent quotidiennement un nombre très important de trains (CN et CP), augmentant ainsi les risques d'accident;

Considérant que la clientèle étudiante, leur famille, le transport en commun (CIT) et le transport scolaire doivent utiliser ce passage à niveau;



Ville de **PINCOURT**

Considérant l'importance de se doter d'aménagements sécuritaires;

Considérant les plans préliminaires présentés récemment par le ministère des Transports du Québec à la population de l'Île Perrot dans le cadre de l'aménagement de l'autoroute 20 sur l'Île Perrot;

Considérant que depuis près de 40 ans, divers scénarios ont déjà été présentés mais qu'aucun n'a été réalisé à ce jour, il est

**PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au ministère des Transports du Québec d'accepter le projet de viaduc, tel qu'il a été présenté durant le mois de juin 2009, pour la construction d'un viaduc qui s'avérerait plus sécuritaire pour nos citoyens, nos visiteurs, nos écoliers et tous ceux utilisant le transport en commun, scolaire, du CIT et des trains de banlieue de l'AMT;

Que le conseil municipal de la Ville de Pincourt accueille favorablement l'initiative de la Commission scolaire des Trois-Lacs qui demande, par sa résolution no. CC 09-06-148, au ministère des Transports du Québec de modifier le passage à niveau de Terrasse-Vaudreuil en construisant un viaduc qui s'avérerait plus sécuritaire pour le transport scolaire et la clientèle étudiante;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec, à la Commission scolaire des Trois-Lacs et aux villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de L'Île-Perrot ainsi qu'à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et au député de Vaudreuil, M. Yvon Marcoux.

2009-10-323

SUJET: AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PROCÉDER À L'APPLICATION DES ACTIONS CONTENUES AU RAPPORT « RECOMMANDATIONS VISANT LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, LA CLASSIFICATION, RÉMUNÉRATION ET TRAITEMENT DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE GESTION »

Considérant le dépôt du rapport « Recommandations visant la structure organisationnelle, la classification, rémunération et traitement des membres de l'équipe de gestion » daté du 21 septembre 2009;

Considérant l'approbation de la commission administrative du 29 septembre 2009, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à procéder à l'application des actions contenues au rapport « Recommandations visant la structure organisationnelle, la



Ville de **PINCOURT**

classification, rémunération et traitement des membres de l'équipe de gestion » et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'ensemble des documents nécessaires à l'application des recommandations contenues au rapport.

2009-100-324 SUJET: AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PRÉPARER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS RELATIVES À LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN DUHAMEL

Considérant le dépôt de l'étude préparatoire pour mettre à jour les besoins du chemin Duhamel par la firme Genivar de septembre 2009;

Considérant les disponibilités apparentes dans certains programmes gouvernementaux;

Considérant l'approbation de la commission administrative du 29 septembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à mandater la firme Genivar afin de procéder aux mises à jour nécessaires suite au dépôt de l'étude préparatoire pour mettre à jour les besoins du chemin Duhamel et la préparation des demandes de subventions inhérentes aux conclusions de l'étude complémentaire.

200-10-325 SUJET: APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU TRAITEMENT DES CONSTATS D'INFRACTION SUR LES ROUTES NUMÉROTÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant qu'une entente-cadre relative au traitement des constats devant les cours municipales a été signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que le ministre de la Justice et Procureur général s'est engagé par cette entente-cadre à confier aux municipalités qui le demandent, la gestion, par leur cour municipale, de certains constats d'infractions délivrés au nom du Procureur général du Québec sur le territoire où la cour municipale a compétence;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a autorisé, par résolution, le 28 mai 2008, le directeur général et le préfet à signer l'entente et, que la MRC l'a fait parvenir au coordonateur des services aux cours municipales, Me Marc Lahaie, le 18 septembre 2008;



Ville de **PINCOURT**

Considérant que la MRC a tenté à plusieurs reprises de savoir où en était l'état d'avancement des travaux pour la mise en place de ce service;

Considérant que la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges est prête à offrir ce nouveau service aux citoyens, à traiter ces constats d'infraction, et qu'elle a effectué les démarches nécessaires afin d'avoir le personnel compétent pour effectuer le travail;

Considérant que le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des 23 municipalités desservies respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la Loi *sur les cours municipales*;

Considérant que la MRC s'interroge fortement sur les nombreux retards de la part du gouvernement provincial pour la mise en place de ce service;

Considérant que la MRC désire mettre en œuvre l'entente signée depuis plus d'une année déjà, et ce avant la fin de l'année 2009, afin d'offrir un service de police de proximité à sa population;

Considérant que la MRC a déployé tous les efforts nécessaires pour accélérer ce service et elle considère faire face à une attente non justifiée de la part du gouvernement pour la mise en œuvre de l'entente et la mise en place du service;

Considérant que la MRC demande une rencontre avec les représentants du ministère de la Justice, du ministre de la Sécurité publique et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans les plus brefs délais, afin de faire débloquer le dossier et de permettre la mise en place du service pour l'ensemble de la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil municipal de la Ville de Pincourt appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches auprès des instances gouvernementales dans ce dossier d'entente relative au traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Que copie de la présente résolution soit transmise au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, au député de Soulanges, madame Lucie Charlebois, et à chacune des 22 autres municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.



Ville de **PINCOURT**

2009-10-326

SUJET: EMBAUCHE DE MADAME CLAUDIE BOUTIN À TITRE D'ASSISTANTE TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général suite au processus de sélection présentées en commission administrative le 29 septembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche de madame Claudie Boutin à titre d'assistante trésorière intérimaire pour les Services administratifs et financiers de la Ville de Pincourt à compter du 5 octobre 2009.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de madame Boutin.

2009-10-327

SUJET: EMBAUCHE DE MONSIEUR MARTIN ROCHON À TITRE DE COORDONATEUR À LA PLANIFICATION DES TRAVAUX PERMANENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général suite au processus de sélection présentées en commission administrative le 29 septembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche de monsieur Martin Rochon à titre de coordonnateur à la planification des travaux permanent pour les Services techniques de la Ville de Pincourt à compter du 19 octobre 2009.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de monsieur Rochon.



Ville de **PINCOURT**

2009-10-328

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2009-02 ENTRE LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) ET LA VILLE DE PINCOURT – CRÉATION DE DEUX POSTES PERMANENTS DE JOURNALIER QUART DE JOUR/SOIR À LA DIVISION ENTRETIEN

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général présentées en commission administrative le 29 septembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2009-02 entre le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) et la Ville de Pincourt pour la création de deux postes permanents de journalier quart de jour/soir à la Division entretien et d'inclure les nouvelles dispositions dans la convention collective de travail en vigueur.

2009-10-329

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2009-04 ENTRE LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) ET LA VILLE DE PINCOURT – MUTATION VOLONTAIRE DE DEUX EMPLOYÉS

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général présentées en commission administrative le 29 septembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2009-04 entre le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) et la Ville de Pincourt afin de permettre à la mutation volontaire de deux employés.

2009-10-330

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière par intérim en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt, par la trésorière par intérim, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2009 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2009-10-331

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : aucun

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 14 septembre 2009

Commission de sécurité publique : aucun

Commission technique:

- 17 août 2009

Comité consultatif d'urbanisme :

- 14 septembre 2009

2009-10-332

SUJET: DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 802, 803, 805, 806, 807 ET 808

Amendée par
Résolution n°
2010-01-012

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De désigner les officiers responsables mentionnés ci-dessous pour appliquer les articles ci-après énumérés des règlements suivants :

Règlement n° 802 – Règlement sur les systèmes d'alarme (RMH 110) remplaçant les règlements n^{os} 751 et 751-1

Tous les articles :

- Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le directeur-adjoint des services d'urgence et de sécurité incendie
- Le chef de division de la Prévention des incendies
- Le capitaine et les lieutenants des Services d'urgence et de sécurité incendie



Ville de **PINCOURT**

Règlement n° 803 - Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants (RMH 220) remplaçant le règlement n° 752 sur les **colporteurs**

Tous les articles :

- Le directeur de l'aménagement du territoire
- Les inspecteurs-techniciens, urbanisme et permis

Règlement n° 805 - Règlement relatif au stationnement (RMH 330) remplaçant le règlement n° 754

Articles 15 et 16 :

- Le chef de division entretien
- Le coordonnateur aux opérations, division entretien
- Le contremaître, division entretien

Articles 17, 18 et 19 :

- Le directeur de l'aménagement du territoire
- Les inspecteurs-techniciens, urbanisme et permis

Articles 20, 21, 22, 23 et 24 :

- Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le directeur-adjoint des services d'urgence et de sécurité incendie
- Le chef de division de la Prévention des incendies
- Le capitaine et les lieutenants des Services d'urgence et de sécurité incendie

Article 23 :

- La firme de sécurité dûment mandatée par la Ville

Règlement n° 806 - Règlement relatif à la circulation (RMH 399) remplaçant le règlement n° 755

Article 4 :

- Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le directeur-adjoint des services d'urgence et de sécurité incendie
- Le chef de division de la Prévention des incendies
- Le capitaine et les lieutenants des Services d'urgence et de sécurité incendie

Articles 5 et 6 :

- Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le directeur-adjoint des services d'urgence et de sécurité incendie
- Le chef de division de la Prévention des incendies
- Le capitaine et les lieutenants des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le chef de division entretien
- Le coordonnateur aux opérations, division entretien
- Le contremaître, division entretien

Article 16 :

- Le directeur de l'aménagement du territoire
- Les inspecteurs-techniciens, urbanisme et permis



Ville de **PINCOURT**

Règlement n° 807 - Règlement sur les nuisances (RMH 450) remplaçant le règlement n° 756, tel qu'amendé

Tous les articles à l'exception de l'article 6 :

- Le chef de division entretien
- Le coordonnateur aux opérations, division entretien
- Le contremaître, division entretien
- Le directeur de l'aménagement du territoire
- Les inspecteurs-techniciens, urbanisme et permis
- Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le directeur-adjoint des services d'urgence et de sécurité incendie
- Le chef de division de la Prévention des incendies
- Le capitaine et les lieutenants des Services d'urgence et de sécurité incendie
- La firme de sécurité dûment mandatée par la Ville

Règlement n° 808 - Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460) remplaçant le règlement n° 757

Article 5 :

- Le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie
- Le directeur-adjoint des services d'urgence et de sécurité incendie
- Le chef de division de la Prévention des incendies
- Le capitaine et les lieutenants des Services d'urgence et de sécurité incendie

2009-10-333

AVIS DE MOTION - Taux de taxation pour l'année fiscale 2010

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2010, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2009-10-334

AVIS DE MOTION - Tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2010

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2010 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2009-10-335

AVIS DE MOTION - Tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2010

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et



Ville de **PINCOURT**

d'égout pour l'année fiscale 2010 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2009-10-336 AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2010 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2010 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2009-10-337 AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2010 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2010 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2009-10-338 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – OCTOBRE 2009

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) CDGU

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 17 924,55 \$ pour la facture 069-069-06a, représentant le paiement du certificat de paiement n° 1, pour les honoraires de génie dans le projet des travaux de réfection des rues Bellevue, 9^e Avenue et place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-411.



Ville de **PINCOURT**

B) CDGU

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 26 886,83 \$ pour la facture 069-069-06b, représentant le paiement du certificat de paiement n° 2, pour les honoraires de génie dans le projet des travaux de réfection des rues Bellevue, 9^e Avenue et place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-411.

C) CDGU

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 32 656,04 \$ pour la facture 069-069-06x, représentant le paiement du certificat de paiement n° 1, pour les honoraires supplémentaires de génie dans le projet des travaux de réfection des rues Bellevue, 9^e Avenue et place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-411.

2009-10-339

SUJET : ENTENTE INTERMUNICIPALE – SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender l'entente intermunicipale adoptée par le règlement numéro 585 relativement à la construction et à l'exploitation par la Ville de Pincourt d'un système d'assainissement des eaux usées en la remplaçant par l'« Entente intermunicipale relative à la construction et à l'exploitation d'un système commun d'assainissement des eaux usées par la Ville de Pincourt », datée de septembre 2009, telle que déposée.

D'autoriser la signature de l'entente modifiée entre la Ville de Pincourt, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier.

2009-10-340

SUJET : OCTROI DE CONTRAT POUR LES RELEVÉS DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE L'USINE D'ÉPURATION

Considérant l'approbation de la Commission technique du 29 septembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'octroyer le contrat pour les relevés des installations électriques de l'usine d'épuration à la compagnie Bouthillette Parizeau et associés inc. au montant de 16 598 \$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.

2009-10-341

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800 – OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES BELLEVUE, 9^E AVENUE ET PLACE DES ORMES – PROJET GEN-2009-304

Considérant l'approbation du projet GEN-2009-304;

Considérant l'analyse effectuée par la firme CDGU suite à l'ouverture des soumissions le 14 septembre 2009, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une dépense en immobilisation financée par le règlement 800 pour l'octroi de contrat à la compagnie Les Pavages Théorêt inc. pour les travaux de réfection des rues Bellevue, 9^e avenue et Place des Ormes au montant corrigé de 1 266 406,71 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règlement numéro 800 et soit imputée au poste 22-300-10-800.

2009-10-342

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800 - OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC DANS LE CADRE DU PROJET SPÉCIAL GEN-2009-304 « LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES BELLEVUE, 9^E AVENUE ET PLACE DES ORMES »

Considérant l'approbation du projet GEN-2009-304;

Considérant l'analyse effectuée par la firme CDGU suite à l'ouverture des soumissions le 28 septembre 2009, il est

**PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une dépense en immobilisation financée par le règlement 800 pour l'octroi de contrat à la compagnie Caesar's Infrastructure pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc dans le cadre du projet spécial GEN-2009-304 « Les travaux de réfection des rues Bellevue, 9^e Avenue et place des Ormes » au montant de 199 119,40 \$, toutes taxes incluses.



Ville de **PINCOURT**

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règlement numéro 800 et soit imputée au poste 22-300-10-800.

2009-10-343

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE FEUX DE CIRCULATION

Amendée par
Résolution no
2010-01-020

Considérant l'approbation de la Commission technique du 29 septembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le déplacement d'une unité de feux de circulation à la compagnie Chagnon (1975) Ltée au montant de 17 692 \$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputé au poste 05-990-10-000.

2009-10-344

SUJET: APPUI À LA RÉOLUTION 09-08-26-13 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la résolution n° 09-08-26-13 de la MRC intitulée « Demande concernant la signature de l'entente relative au traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges ».

2009-10-345

SUJET: ABROGATION DU RÈGLEMENT N° 729 – FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant que la Ville de Pincourt a adhéré avec treize (13) autres municipalités à une entente en 2001 et qu'elle se renouvelle automatiquement par période successive d'un (1) an;

Considérant que la Ville de Pincourt doit, par courrier recommandé, au moins trois (3) mois avant l'expiration du terme initial (31 janvier), donner avis à chacune des treize (13) autres municipalités qu'elle ne désire plus être partie à la reconduction de l'entente;

Considérant que la Ville de Pincourt et d'autres municipalités de la MRC, soit vingt (20) sur vingt-trois (23) ont décidé unanimement d'actualiser une nouvelle entente d'entraide en renfort, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009 et de mettre fin à l'Entente intermunicipale;



Ville de **PINCOURT**

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC exige que chaque municipalité signe une entente en renfort automatique;

Considérant que le Comité d'entraide incendie pour la région de Vaudreuil-Soulanges recommande que toutes les ententes en renfort actuellement en vigueur dans la MRC soient terminées et remplacées par la nouvelle et unique Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situation d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges laquelle est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009; il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger le règlement numéro 729 intitulé « Règlement pour adhérer à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie de Vaudreuil-Dorion et autres municipalités »

De mettre fin à l'entente avec les villes de Vaudreuil-Dorion, Rigaud, Saint-Lazare, Terrasse-Vaudreuil, Pointe-des-Cascades, Sainte-Marthe, Hudson, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Très-Saint-Rédempteur, Pointe-Fortune, Île-Cadieux, Vaudreuil-sur-le-lac, Les Cèdres et Ville de l'Île-Perrot.

De signifier, par courrier recommandé, un extrait de la présente résolution à chacune des villes partie à l'entente.

2009-10-346 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 723 748 – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DROITE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale droite de 4,5 mètres à 3,3 mètres applicable à un bâtiment commercial sur le lot 1 723 748.

2009-10-347 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 723 748 – RÉDUCTION DE LA LARGEUR MINIMALE ENTRE LE STATIONNEMENT ET LA LIGNE D'EMPRISE DE LA 5^E AVENUE

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la largeur minimale de 3 mètres à 0,8 mètre entre le stationnement et la ligne d'emprise de la 5^e Avenue sur le lot 1 723 748.

2009-10-348

SUJET: RESCISION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-08-278

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder la résolution numéro 2008-08-278 intitulée « Mandat à Me Conrad Bédard pour la préparation d'un acte de cession des lots 1 724 266, 1 724 267, 1 724 268, 1 724 269, 1 724 270, 1 724 271, 1 724 272, 1 724 305, 1 724 306, 1 720 463 et 2 960 302 en faveur de la Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges (SHAVS) ».

2009-10-349

SUJET: MANDAT À M^E CONRAD BÉDARD POUR LA PRÉPARATION D'UN ACTE DE CESSION DES LOTS 1 7210 470, 1 720 557, 1 724 149 à 1 724 151, 1 724 313 à 1 724 327, 1 724 424 à 1 724 442, 1 724 448 et 1 724 466 EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ABORDABLE DE VAUDREUIL-SOULANGES (SHAVS)

Rescindée par
Résolution no
2010-01-026

Considérant les recommandations de la Commission de développement et des services aux citoyens d'accéder à la demande de cession de terrain afin de pouvoir implanter un projet de logements abordables à Pincourt;

Considérant les recommandations de la direction générale de rendre accessibles les lots numéros 1 720 470, 1 720 557, 1 724 149 à 1 724 151, 1 724 313 à 1 724 327, 1 724 424 à 1 724 442, 1 724 448 et 1 724 466 pour y permettre, et strictement pour ces fins, la réalisation du projet de logements abordables;

Considérant l'ensemble des démarches entreprises par la Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges (SHAVS) et l'exigence de la SCHL ainsi que des institutions financières de s'assurer de la disponibilité des terrains pour accorder le financement voulu à l'organisme, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Me Conrad Bédard pour la préparation d'un acte de cession des lots numéros 1 720 470, 1 720 557, 1 724 149 à 1 724 151, 1 724 313 à 1 724 327, 1 724 424 à 1 724 442, 1 724 448 et 1 724 466 en faveur de la Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges (SHAVS), pour les fins strictes de l'implantation du projet de logements abordables.



Ville de **PINCOURT**

Que la Ville de Pincourt exige que les conditions suivantes, en plus des conditions habituelles recommandées par notre procureur afin de protéger les intérêts de la Ville, apparaissent au document notarié, à savoir :

- Que la Ville de Pincourt obtienne du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) les autorisations nécessaires pour construire les infrastructures nécessaires pour desservir le projet, ainsi que les autorisations afin de réaliser la construction sur l'ensemble des terrains visés.
- Que la SHAVS s'engage, suivant cession des terrains par la Ville et obtention du MDDEP, à construire, dans les 24 mois suivant la première phase du projet, soit quatre unités.
- Que la SHAVS s'engage à réaliser, dans les 48 mois suivant l'ouverture de la phase I, la phase subséquente pour l'ensemble des unités projetées.
- Que les diverses ententes entre les parties concèdent à la Ville de Pincourt un droit de premier refus sur les actifs de la SHAVS si celle-ci est en défaut de ses obligations.
- Que la Ville de Pincourt pourra reprendre les terrains non-construits si l'une ou l'autre des conditions ci-dessus n'était pas rencontrée.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de cession.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges, à Me Conrad Bédard, notaire, à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil et au Centre Local de développement de Vaudreuil-Soulanges.

2009-10-350

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o T7298-36, MINUTE 39613 – LOTS 4 489 411 À 4 489 415

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision n^o T7298-36, minute 39613, tel que présenté, en date du 24 septembre 2009, soit les lots projetés 4 489 411 à 4 489 415 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.



Ville de **PINCOURT**

En conformité avec l'article 18 1^o du Règlement de lotissement numéro 779, qu'une superficie équivalente à 10% du lot 3 934 778, soit 17 978,0 mètres carrés, soit cédée gratuitement à la Ville de Pincourt .

2009-10-351

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800 – OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES BELLEVUE, 9^E AVENUE ET PLACE DES ORMES – PROJET GEN-2009-304

Considérant l'approbation de la Commission technique du 29 septembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense en immobilisation financée par le règlement 800 pour l'octroi de contrat à la compagnie Groupes ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux dans les travaux de réfection des rues Bellevue, 9^e avenue et place des Ormes au montant de 17 209,37 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règlement numéro 800 et soit imputée au poste 22-300-10-800.

2009-10-352

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC BELLEVUE, PHASE 1 – PROJET SPÉCIAL SLC-2009-604

Suite à l'approbation de la Commission technique du 29 septembre 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans la réalisation des travaux de réaménagement du parc Bellevue, phase 1 à la compagnie Groupe ABS pour un montant maximum de 10 846,72 \$, taxes applicables incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial SLC-2009-604 soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.



Ville de **PINCOURT**

2009-10-353

SUJET: APPUI À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY DANS LE CADRE DE SA DEMANDE D'EXTENSION DE LA DATE LIMITE DE LA CAMPAGNE *DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER* D'HYDRO-QUÉBEC EN LIEN AVEC LE PROJET COLLECTIF DE LA 46^E FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2011

Considérant que les villes de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield ont officiellement obtenu en février dernier la tenue de la 46^e Finale provinciale des Jeux du Québec à l'hiver 2011;

Considérant que cet événement sportif d'envergure a été officiellement retenu et désigné comme projet collectif dans le cadre de la campagne *Diagnostic résidentiel mieux consommer* d'Hydro-Québec;

Considérant qu'en vertu de cette campagne promouvant l'économie de consommation énergétique à domicile, des sommes de 30 et 35 \$ par formulaire complété sont retournées à la région par Hydro-Québec pour l'organisation des Jeux et la réalisation de projets d'infrastructures, d'équipements ou d'activités de loisir en milieu rural;

Considérant qu'en vertu de ladite campagne, une somme de 66 590 \$ a été récoltée en date du 15 septembre, soit des recettes en dessous de 50 % de l'objectif initial de la campagne établie à 137 798 \$;

Considérant que la région n'a pu pleinement profiter des retombées optimales de cette campagne, en raison de la période de l'année où elle fut appliquée, les mois d'été et les vacances se prêtant plutôt mal à l'éveil pour la réduction de consommation énergétique;

Considérant qu'il ne reste qu'un mois à la campagne *Diagnostic résidentiel mieux consommer*, celle-ci prenant officiellement fin le 27 octobre;

Considérant que l'allocation de trois mois additionnels à la campagne permettrait au milieu et à l'organisation d'atteindre des résultats plus probants, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de la Ville de Pincourt appuie la MRC de Beauharnois-Salaberry dans le cadre de sa demande officielle à Hydro-Québec de prolonger la période d'application de sa campagne *Diagnostic résidentiel mieux consommer* en lien avec le projet collectif de la 46^e Finale provinciale des Jeux du Québec – Hiver 2011.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Beauharnois-Salaberry.



Ville de **PINCOURT**

- 2009-10-354 SUJET: MANDAT DE RECHERCHE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E)
CHEF DE DIVISION EN TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- Considérant l'approbation du mandat en commission administrative le 29 septembre 2009, il est
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'octroi du contrat de recherche pour le recrutement d'un(e) chef de Division en traitement des eaux usées auprès de St-Amour et associés pour un montant ne dépassant pas la somme de 13 500 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-410.
- 2009-10-355 SUJET: APPROBATION DU RÈGLEMENT NO 113 DE LA RÉGIE DE
L'EAU DE L'ÎLE PERROT / RÈGLEMENT VISANT À
HARMONISER LES RÈGLEMENTS NOS 89, 91, 96, 98, 108, 109,
110, 111 ET 112
- Considérant que la Régie de l'eau de l'Île Perrot a adopté le règlement no 113 à son assemblée du 29 septembre 2009;
- Considérant que le règlement est soumis à la Ville de Pincourt pour approbation en vertu de l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville de Pincourt approuve le règlement no 113 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, règlement visant à harmoniser les règlements nos 89, 91, 96, 98, 108, 109, 110, 111 et 112.
- Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'Île Perrot, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ainsi qu'à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.
- 2009-10-356 SUJET: RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT MISE AUX NORMES DE
L'USINE DE FILTRATION PHASE II, PROJET P105053 /
CERTIFICAT DE NON-OBJECTION AU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
PARCS
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

Que la Ville de Pincourt ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation, demandée par la Régie de l'eau de l'Île Perrot au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour l'exécution des travaux de mises aux normes de l'usine de filtration Phase II, projet P10503.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'eau de l'Île Perrot, à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ainsi qu'à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20h16 et s'est terminée à 21h04.

2009-10-357

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21h05, de lever la séance du 1^{er} octobre 2009.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE